

TARIFS PORTAGE DE REPAS ET ACCOMPAGNEMENT

Tarifs au 01/06/2018

Service de portage de repas

Un service simple, fiable, sans minimum de commande

- **Repas midi** : menu équilibré comprenant 6 éléments, au prix de **8.97 €**, soit **6.64 € après déduction ou crédit d'impôt* !**
 - Tarif du portage de repas : 4.65 € (prix unitaire) *
 - Tarif du repas : 4.32 € (prix unitaire)
 - Détail des éléments de notre repas midi :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potage maison ▪ Entrées (crudités, charcuterie, ...) ▪ Plat protidique (viande, poisson) avec son accompagnement (légumes ou féculents) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fromage ou produit laitier ▪ Dessert ▪ Un petit pain (offert)
---	---

- **Formule complète : repas midi + repas du soir**. Formule comprenant 10 éléments, au prix de **15.10 €**, soit **11,57 € après déduction ou crédit d'impôt* !**
 - Tarif du portage de repas : 7.05 € (prix unitaire) *
 - Tarif du repas : 8.05 € (prix unitaire)
 - Détail des éléments de notre « formule complète » :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les éléments de notre repas midi et, en supplément : ▪ Un potage maison ▪ Un plat protidique (viande, poisson) avec son accompagnement (légumes ou féculents) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un dessert ▪ Un petit pain (offert)
--	--

Service d'accompagnement à la demande *

- Voir tarif horaire aide à domicile – Possibilité de financement, CESU préfinancés et chèques *SORTIR PLUS* acceptés
- Les kilomètres sont à la charge du client :
 - de 0 à 20 km _____ 40 centimes d'Euros le kilomètre
 - de 21 à 30 km _____ 60 centimes d'Euros le kilomètre
 - de 31 à 50 km _____ 80 centimes d'Euros le kilomètre

Frais de dossier : 10€/an – Frais de gestion : 2€/mois

**** Sous certaines conditions d'éligibilité prévues à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts, possibilité de bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt***